

# La Chronique

de la Ligue des droits humains asbl

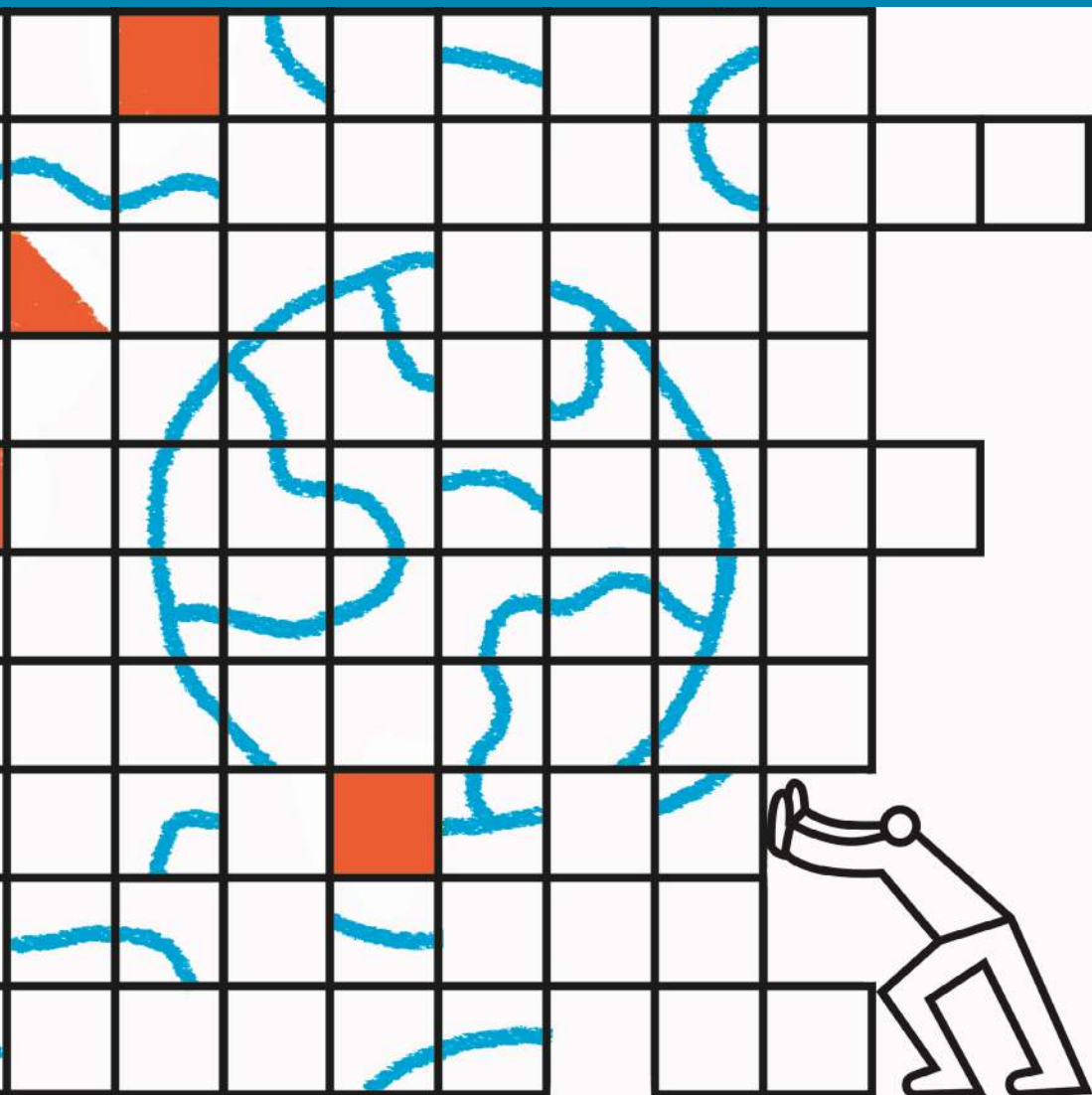
n°204

Bureau de dépôt : rue des Bogards 19, 1000 Bruxelles - Périodique trimestriel | Éditeur responsable : Edgar Szoc  
53, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles | ldh@liguedh.be | www.liguedh.be | Tél. 02 209 62 80



septembre 2023

N° D'AGRÈMENT  
P801323



# Habiter

la terre

# SOMMAIRE

- Il faut que lutte(s) se fasse(nt)** p.3  
Margaux Hallot
- Accès au logement et destruction des habitats :  
une crise indissociable** p.6  
Allan Wei
- Fatima Ouassak, pour une écologie pirate et  
«le droit de respirer dans les quartiers populaires»** p.11  
Aline Wavreille

## Coordination

Margaux Hallot

## Comité de rédaction

Margaux Hallot, Emmanuelle Hardy, Jean-Jacques Jaspers, Manuel Lambert, Pierre-Arnaud Perrouy, Edgar Szoc, Aline Wavreille

## Ont participé à ce numéro

Abdelouahid , Anne Bauwelinckx, Mathieu Biotteau, Camille, Colette, Filipa, Fatima Ouassak, Allan Wei

## Relecture

Morgane Borensztein, Marie-Carmen De Zaldo, Karine Garcia, Emmanuelle Hardy, Manuel Lambert

## Illustrations

Mathilde Collobert / <https://mathildecollobert.cargo.site/>

## Graphisme

Margaux Hallot

*La Ligue des Droits Humains est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. La LDH est reconnue en Éducation permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.*

## Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des droits humains est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyen-ne-s qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.



[liguedhbe](#)



[liguedh\\_be](#)



[LDH BELGIQUE](#)



[ligue\\_des\\_droits\\_humains](#)

Nos soutiens :

# Il faut que lutte(s) se fasse(nt)

Lutter pour la transformation sociale et écologique, tel est l'adage du réseau ADES<sup>1</sup>. Ce mouvement regroupe des militant·es qui souhaitent amener la société vers plus de justice sociale et écologique. À l'heure où l'activisme est tiraillé, entre ceux qui trouvent que le militantisme se radicalise, voire est accusé d'écoterrorisme comme en France, et ceux qui considèrent qu'il ne va pas assez loin, nous sommes allés nous entretenir avec Camille, membre du réseau ADES.

## COMMENT S'ORGANISE UN RÉSEAU MILITANT ?

Notre réseau est divisé en différents fronts : le front justice sociale et climatique, le front solidarité migrant·es, le front anti-pub, le front féministeS et le front antifasciste. En tout, nous sommes environ une soixantaine de militant·es et nous nous réunissons une fois par mois. On organise également un apéro de rentrée aux alentours de septembre pour permettre à quiconque d'intégrer un front. On possède une ligne conductrice qu'on communique aux intéressé·es. L'horizontalité est de mise dans l'organisation, le but étant de ne pas reproduire de domination systémique mais plutôt de lutter contre. On prend le risque d'avoir des personnes infiltrées dans nos rangs mais je me sens en confiance dans mon front parce qu'on se renseigne toujours un peu sur les motivations des gens à intégrer le mouvement.

Chaque front s'organise de son côté mais il arrive que certains fronts se coordonnent entre eux pour mener des actions conjointes. Les fronts se rencontrent un week-end par an, c'est l'occasion de créer du lien et de voir quelles synergies peuvent émerger. On organise notamment des actions qui renforcent des campagnes existantes en mettant davantage le focus sur les problématiques sociales qui en découlent. On s'inscrit également dans des coalitions globales avec des acteur·rices plus conséquent·es, de grandes ONG ou associations, qui nous invitent à participer à un mouvement ou une action particulière.

## COMMENT AMENER LES GENS À SE MOBILISER DAVANTAGE ?

Tout d'abord, je m'exprime ici uniquement en mon nom propre, cela n'implique donc aucunement le réseau ADES, car nous n'avons pas de réponse collective à ces sujets.

Pour amener les gens à se mobiliser, je crois qu'il faut évacuer la peur de sortir du cadre que la société nous offre pour être heureux·ses. Je vais loin dans la prise de recul mais on nous apprend dès le plus jeune âge, à l'école, à écouter, dans une structure qui n'est pas questionnée. C'est une institution très fordiste dans le fond, tout est découpé et séquencé. On possède toutes et tous des freins mentaux qui nous empêchent de nous mobiliser davantage. Prenons un exemple concret. Si je me pose devant ce camion et que je bloque la route, suis-je une personne qui n'est pas désirée par la société ? Vais-je être montrée du doigt par mes frères, mes sœurs, mes ami·es, mes collègues ? Une fois qu'on se mobilise, on commence à questionner beaucoup de choses autour de nous. Ça ne veut pas dire pour autant qu'il faut obligatoirement sortir des normes de la société mais un décalage se crée avec notre entourage. On vit dans une société qui n'assume pas le conflit frontalement, on le lisse.

<sup>1</sup> ADES = Alternatives Démocratiques, Écologiques et Sociales, [www.reseauades.net](http://www.reseauades.net)

On peut également participer à cette mobilisation en prenant part à des marches, en faisant de la sensibilisation, en écrivant, en dispensant des animations dans les écoles... Cela demande aussi du temps que tout le monde n'a pas forcément. Mais ça montre aussi qu'on peut s'impliquer et agir de plein de manières différentes. Néanmoins, je pense qu'on doit toutes et tous arriver à, collectivement et individuellement, se libérer du temps pour également *agir physiquement*, pas uniquement en discutant et en prenant ou donnant la parole. Organisons-nous pour créer des espaces où l'on peut agir avec nos corps, notre labour même, afin d'agir sur la matière et les agencements de celle-ci. C'est ça reprendre notre souveraineté face au capitalisme qui nous exploite et ses machines qui nous remplacent.

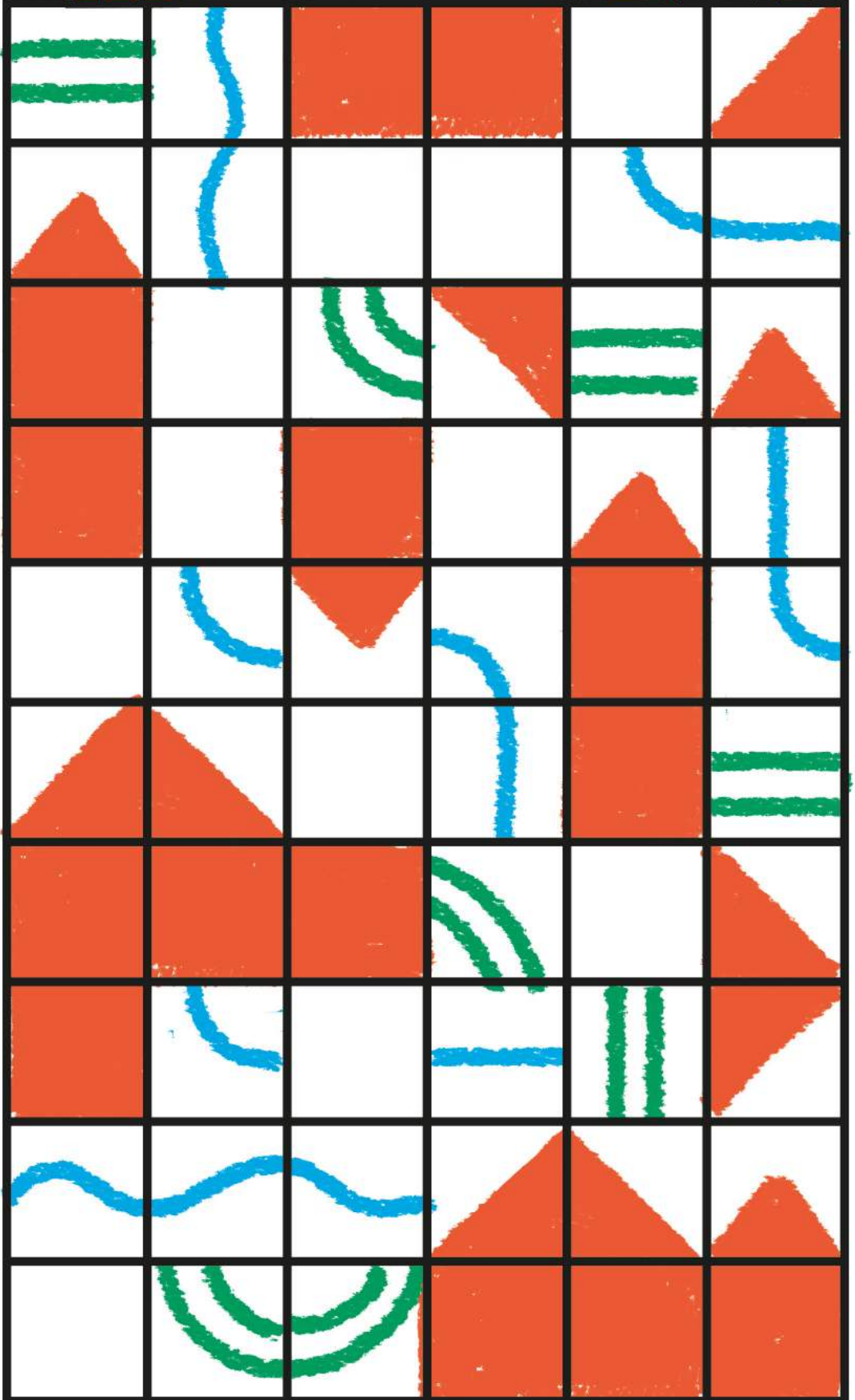
Connaître quelqu'un-e qui fait partie d'un réseau militant peut aussi créer des émules. Les gens voient mieux ce qui s'y crée concrètement et ont envie d'en faire partie, d'agir elleux aussi. Parfois je pense que la meilleure manière d'amener les gens à se mobiliser davantage et d'agir soi-même tout en offrant aux autres la possibilité de se joindre à nous (donc attention à assurer une inclusion pour touxtes avec du soin et du non-jugement). Pour les risques encourus, on possède un fonds pour payer les amendes des personnes qui seraient sur des actions. Nos partenaires prennent aussi en charge ces frais lors de grandes mobilisations conjointes.

### LA RADICALITÉ EST-ELLE NÉCESSAIRE POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES ?

Je ne sais pas si c'est de la radicalité, mais une des lignes directrices que je garde en tête pendant nos actions c'est qu'il est aujourd'hui indispensable de faire du « désarmement ». Prenons l'exemple d'un SUV. Ces machines ont la capacité de détruire la société, l'environnement, de tuer des enfants parce que ces engins sont immenses. Dégonfler leurs pneus, voire les crever, est donc une forme de désarmement, dans le sens où ce sont des armes de destruction massive, les armes d'une société capitaliste et industrielle, qu'il faut donc désarmer pour les rendre inoffensives. On assume, on est présent-es sur les lieux, on bloque, on sabote.

Les suffragettes ont obtenu le droit de vote en faisant exploser des boîtes aux lettres. C'est symboliquement très fort. Elles n'avaient pas le droit de déposer leur vote dans une urne alors elles les ont fait exploser. Mais ce ne sont que des dégâts matériels. À côté de ça, des PDG de grandes entreprises qui polluent la planète entière reçoivent la Légion d'honneur. Ces personnes tuent des milliers d'êtres humains et un jour, peut-être dans 30 ans, on les qualifiera de génocidaires. Ce sont les nouveaux dominants de notre société. Certains veulent aller sur Mars, d'autres explorent les océans et y meurent. Ces personnes-là vivent dans des réalités complètement différentes. Qui et comment allons-nous les arrêter ?

Il faut agir, et puis les idées seront influencées par l'action. J'ai même tendance à dire que s'il n'y a pas d'action, les idées ne servent à rien. S'il n'y a pas d'action, il n'y aura pas de nouvelles idées. Aucune lutte n'a de sens si les personnes concernées ne sont pas présentes. Or dans la question du climat et de l'écologie, que l'on soit jeunes ou vieux, riches ou pauvres, nous sommes toutes et tous concerné-es, sans être touxtes coupables néanmoins, les coupables sont les riches, ça c'est sûr...



Allan Wei, Laboratoire Interdisciplinaire d'études urbaines (LIEU-ULB)

# Accès au logement et destruction des habitats : une crise indissociable

Penser l'habitat comme un problème commun aux vivants semble s'imposer face à la dégradation des conditions de vie et aux bouleversements climatiques. Quels futurs pour de nouveaux sols urbains, à quels besoins doivent-ils répondre ? Entre marché foncier et politique du logement, un point de vue à partir des friches.

Parce qu'elles concentrent les opportunités d'emplois et de services au détriment des espaces ruraux mais aussi des petites et moyennes villes, et évidemment du Sud global, les métropoles attirent une population croissante : Bruxelles a connu une croissance de 250 000 habitants en vingt ans. Parce que les milieux ruraux sont soumis à une industrie agricole extractiviste qui empoisonne et appauvrit l'ensemble des milieux, tandis que l'industrie manufacturière a abandonné les espaces urbains, les métropoles forment des refuges intéressants pour certaines espèces, ce qui pourrait remettre en perspective nos représentations des territoires<sup>1</sup>. Ces dynamiques croisées se traduisent en deux urgences : la crise du logement et la crise que constitue l'extinction de la biodiversité.

Les inégalités d'accès au logement ont toujours frappé les catégories les plus vulnérables de la population, elles atteignent à présent les classes moyennes, ce qui en fait désormais une problématique fondamentale, électoralement et économiquement. La production de logements sociaux, en panne depuis une quarantaine d'années n'est plus capable de répondre aux besoins vécus par une majorité croissante de la population. Les injustices tendent à s'accroître : 7134 personnes sans-abri et mal logées ont été recensées en novembre 2022<sup>2</sup>. Au-delà de cette urgence, la liste d'attente pour un logement social a atteint 51 967 ménages en octobre 2022 avec un temps d'attente moyen de douze ans<sup>3</sup>.

L'extinction globale de la biodiversité, généralement associée aux espèces rares, concerne également les espèces communes. Au niveau mondial, le déclin des populations d'espèces d'eau douce était de 83 % entre 1970 et 2014<sup>4</sup>. Au niveau bruxellois, le déclin des populations d'oiseaux est mesuré tant pour les espèces migratrices (55 % en moins depuis 1992) que pour les espèces liées au bâti (76 % en moins depuis 1992). Cette situation amène les biologistes à questionner certaines stratégies de conservation, développées historiquement comme des mesures accompagnant l'expansion industrielle et coloniale.



1 Zask Joëlle, « Niches et passages de nouveaux territoires plus qu'humains », *Culture & Démocratie*, n°53, novembre 2021

2 Bruss'help (Paquot Louise), 2022, « Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles Capitale », Rapport annuel, 7<sup>ème</sup> édition.

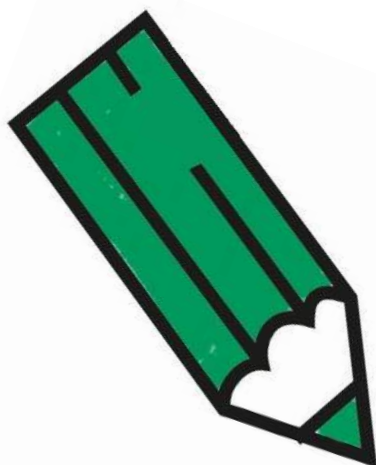
3 De Marneffe Adrien, « Liste mal mise à jour et refus en série : à Bruxelles, l'attribution des logements sociaux dysfonctionne », *La Libre*, 10.10.2022

4 Reid J. Andrea et al. *Emerging Threats and Persistent Conservation Challenges for Freshwater Biodiversity*, *Biological reviews of the Cambridge Philosophical Society* 94.3, 2019, p. 849-873.

Nous semblons atteindre donc les limites d'un modèle historique de compensation, par la puissance publique, des souffrances sociales par la fourniture de biens et de services et des souffrances écologiques par la préservation d'espaces naturels dont sont exclus les usages populaires. » La capacité étatique et sociale de placer en dehors des règles ordinaires du marché certaines typologies d'habitats, pour les humains et pour les non-humains, est en question. Cette situation entraîne une concurrence aiguë pour certains espaces, étant entendu que les premiers concernés pallient l'incapacité publique au quotidien en payant de leurs souffrances. Certaines solidarités communautaires, et l'occupation sans titre, abritent ceux que les règles administratives d'attribution de la protection étatique laissent dans les marges. L'appropriation par certaines espèces animales et végétales d'espaces laissés en friche, pallient la privatisation et l'artificialisation généralisée des sols. Ces solutions inventées par les premiers concernés sont à présent menacées par l'intensification de la pression foncière.

## QUELS FUTURS POUR DE NOUVEAUX SOLS URBAINS ?

Le double rôle que peuvent remplir les friches urbaines, comme réserves foncières à développer et comme refuges écologiques à préserver, est donc mis à l'épreuve dans un contexte de croissance démographique et de densification du territoire régional. Les zones d'intérêt régional - héritages industriels et ferroviaires - qui sont dans le domaine public depuis parfois plusieurs dizaines d'années, sont à nouveau artificialisées et conséquemment privatisées, même si dans ce processus, un faible pourcentage de ces propriétés communes est affecté au logement social ou à la préservation de la biodiversité. L'analyse de l'intérêt écologique de huit friches bruxelloises<sup>5</sup> a été réalisée au regard des projets immobiliers planifiés<sup>6</sup>. Elles peuvent être considérées comme des espaces sentinelles, des zones indicatrices des tensions foncières, de leurs déterminants sociaux et écologiques, mais aussi des lieux de production de récits susceptibles de changer certaines représentations collectives.



Sur certains de ces sites, l'incidence environnementale des chantiers implique nécessairement un effondrement de la biodiversité existante : l'aménagement des abords en parc infrastructurel, la construction de logements et l'extension d'un bâtiment sur le plan d'eau au Marais Wiels par exemple. La préservation de la biodiversité n'implique cependant pas nécessairement la suppression des projets de développement de logements sociaux. Sur la friche Josaphat par exemple, les deux objectifs pourraient être atteints en étendant le *biopark*<sup>7</sup> à la zone sud-ouest de très

<sup>5</sup> Wei Allan, « Des sols urbains bruxellois dans le capitalisme contemporain. Le Marais Wiels et la Friche Josaphat », *Espaces et Sociétés*, (article soumis, à paraître en 2024)

<sup>6</sup> Nous avons retenu huit sites bruxellois : Friche Josaphat (1030), Marais Wiels (1190), Donderberg (1020), Meylemeersch (1070), Keyenbempt (1180), Dames Blanches (1150), Mediapark (1030), Champ des Cailles (1170)<sup>1</sup> sur base de quatre critères : le foncier est détenu par une entité contrôlée par les pouvoirs publics, un projet immobilier comprenant des logements (notamment sociaux), un intérêt pour la biodiversité, la présence d'un collectif d'habitantes et riveraines. Nous n'avons retenu que le nombre actuel de logements prévus, suite aux procédures de concertation et d'enquête publique, 6 projets ont connu un redimensionnement, parfois considérable, du nombre d'unités prévus précédemment.

<sup>7</sup> Il s'agit d'une nouvelle typologie de parc urbain, dédié à la préservation de la biodiversité et dont les modalités restent à définir. Le biopark a été ajouté au programme d'aménagement de la Friche Josaphat

haute valeur biologique et en augmentant le pourcentage de logements sociaux prévus dans la zone nord-est de moindre valeur biologique. Ces modifications impliqueraient toutefois une moindre rentabilité des projets et une renégociation avec les partenaires privés engagés, pour la zone sud-ouest, dans une procédure particulière de marché public.

Au-delà des rééquilibrages possibles au niveau de chaque site, le nombre des logements sociaux prévus sur ces huit sites (571 unités) est très faible au regard des besoins *et* de la superficie que recouvrent ces habitats écologiques (une quarantaine d'hectares au total). En attendant, pendant que le stock de logements neufs inabornables augmente, une partie des promoteurs du logement social refuse une préservation des espaces naturels de fait, tandis que leurs défenseurs, réunis au sein du *Tuiniers Forum des Jardiniers*, exigent un « moratoire sur la délivrance de toute autorisation d'endommager et de détruire les espaces naturels bruxellois<sup>8</sup> ». L'ASBL *We are nature* a mis en demeure le gouvernement bruxellois de respecter ses engagements écologiques.



## DU MARCHÉ FONCIER À UNE POLITIQUE DU LOGEMENT.

Les leviers disponibles dans le cadre du régime actuel de gestion du foncier (bâti et sols) reposent sur l'ajustement, par l'intervention publique, des inégalités générées par les mécanismes de marché. Quelques exemples régionaux récents témoignent de leurs limites. La grille indicative des loyers est peu contraignante et présentée comme favorable<sup>9</sup>. Il semble complexe pour l'administration du logement d'identifier les 13 000 ménages qui peuvent bénéficier d'une allocation-loyer qui, malgré ses limites, permet sans doute de répondre à certains besoins plus urgemment que les hypothèses d'urbanisation des espaces verts de fait<sup>10</sup>.

Un changement de paradigme d'une politique qui vise à augmenter l'offre en logements à une politique qui vise à rendre le foncier accessible aux besoins vécus paraît nécessaire. Un examen des dépenses publiques dans le secteur du logement social<sup>11</sup> conclut que la socialisation du parc privé ou du parc public non social et la rénovation de logements sociaux représentent des solutions plus efficaces que la construction<sup>12</sup>. La conversion de bureaux vacants (définitive<sup>13</sup> ou temporaire), l'identification de logements présumés inoccupés<sup>14</sup> et leur réquisition, la dépénalisation de l'occupation sans titre constituent d'autres pistes expérimentées, notamment pour l'accueil des populations précaires.

suite aux critiques formulées à l'encontre du Plan d'Aménagement Directeur.

<sup>8</sup> Tuiniers Forum des Jardiniers, « Face aux crises, un moratoire sur la destruction des espaces naturels bruxellois est indispensable », 18.07.2022, URL: <https://www.tuiniersforumdesjardiniers.be/>, consulté le 17.11.2022.

<sup>9</sup> Marissal Pierre et Périlleux Hugo, « En finir avec la grille des loyers... et la rente locative ! », Observatoire belge des inégalités, 2021.

<sup>10</sup> Denuit Bernard, Paciarelli Laurence et Scheenaerts Nicolas, « Allocations loyer : un ex-fonctionnaire de Bruxelles Logement témoigne, l'opposition demande une commission d'enquête », BX1, 2022.

<sup>11</sup> Bernard Nicolas, Verdonck Magali, Hers Johannes et Zimmer Pol, *Spending review dans le secteur du logement social en Région de Bruxelles-Capitale*, 2022. Réalisé, à l'attention de la Commission européenne (direction générale de l'appui aux réformes structurelles), avec l'appui de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), de l'Institut bruxellois de statistique et analyse (IBSA) et de l'administration régionale du logement.

<sup>12</sup> Deglume Pauline, « La construction de logements sociaux ne réduira pas la liste d'attente à Bruxelles », *l'Echo*, 11.02.2022.

<sup>13</sup> 200 000 m<sup>2</sup> mobilisables selon le Bureau bruxellois de la planification (Perspective), *La conversion des bureaux à l'appui du projet de ville bruxellois : enjeux, conditions et potentiel*, Rapport de synthèse, 16.09.2022

<sup>14</sup> 10.000 bâtiments annoncés par la Secrétaire d'État au Logement qui précise : « [...] il est important de rappeler que laisser son logement inoccupé sans raison valable est une infraction. » [URL: <https://nawalbenhamou.brussels/un-premier-cadastre-regional-des-logements-presumes-inoccupes/>], consulté le 17.11.2022.

Chacune de ces pistes représente une disponibilité foncière potentielle de quelques milliers de logements, qui implique cependant une maîtrise du foncier. L'affirmation continue de *la nécessité de construire sur les sols bruxellois* semble plutôt fondée sur une stratégie de connivence avec le secteur de la promotion immobilière. Les mandataires socialistes de l'exécutif bruxellois (Ministre-président, Secrétaire d'État à l'urbanisme et Secrétaire d'État au logement) l'ont rappelé à leur manière à l'automne 2022, à l'occasion du salon de l'immobilier *Realty Belgium*<sup>15</sup>. Le projet de démolition-reconstruction des immeubles sociaux de la rue Rempart aux Moines est emblématique de contradictions entre les objectifs défendus et leur traduction spatiale. Il prévoit la densification d'une parcelle située dans les quartiers centraux mais aussi la suppression d'une centaine de logements sociaux au profit de logements pour la classe moyenne, ainsi que l'abattage de soixante-sept arbres, la réduction de l'espace public et la démolition d'une salle de sport.

Une politique facilitant l'accès au logement existant, notamment par une maîtrise de la rente foncière, est le corollaire socialement nécessaire des législations visant à limiter l'étalement urbain à horizon 2050 (« Stop Béton », « Zéro Artificialisation Nette »). Les difficultés d'adoption d'un nouveau règlement régional d'urbanisme (*Good Living*) et d'un nouveau plan régional d'affectation du sol (*Share the City*) révèlent cependant un blocage des dynamiques en présence. La crise de l'accès au logement, un besoin vital, et la destruction d'espaces verts de fait qui sont des biotopes inattendus, découlent de la valorisation du foncier et affectent les classes populaires et les espèces non-humaines. Ralentir localement le rythme actuel de la sixième extinction de masse implique de reconnaître les termes actuels du débat comme une narration toxique, qui sert certains intérêts constitués.

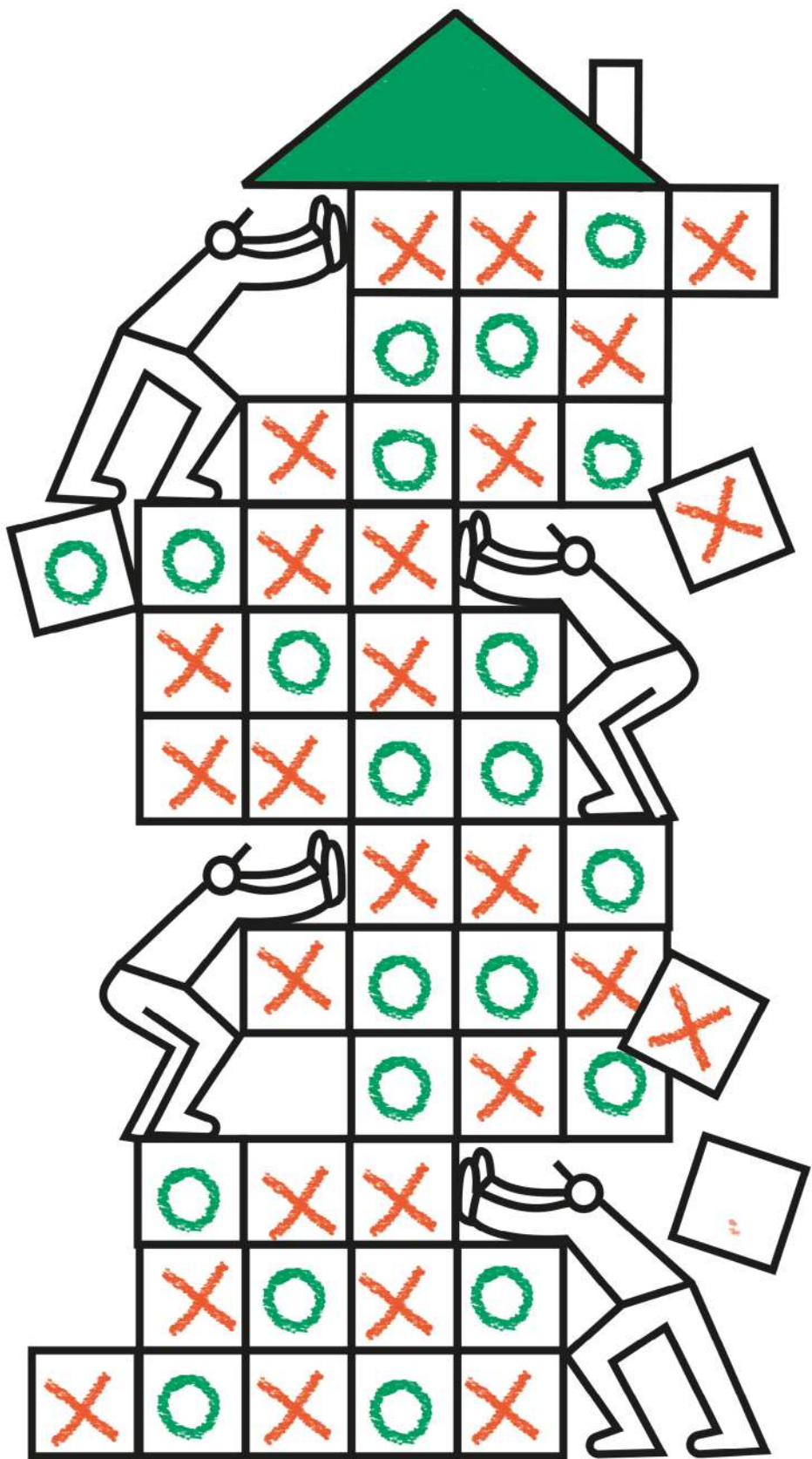
## PENSER L'HABITAT COMME UN PROBLÈME COMMUN À TOUS LES VIVANTS

Le récit dominant met en scène une alternative infernale entre les espaces de biodiversité et les logements sociaux, les oiseaux et les pauvres. Pourtant, une double lecture - sociale et écologique- des enjeux s'impose. Les espaces verts représentent un peu moins de la moitié du territoire bruxellois mais leur répartition est inégale et leur régime d'appropriation est socialement excluant : 42 % sont privés. Sur le plateau sud-oriental, les quartiers bourgeois se sont construits aux lisières de la forêt de Soignes, aménagée et en partie privatisée. La conservation de la nature en ville s'est constituée autour de cet écosystème emblématique. Au contraire, dans le fond de vallée marécageux de la Senne, les quartiers populaires concentrent aujourd'hui les inégalités environnementales : îlots de chaleur et carence en espaces verts, risque d'inondations renforcés par l'imperméabilisation des hauteurs du bassin versant, pollution atmosphérique liée aux infrastructures et aux vents dominants, sols parfois pollués par l'activité industrielle, infrastructures métropolitaines à risques, etc. Les inégalités sociales sont indissociables des inégalités environnementales.

À Bruxelles, ce constat est documenté<sup>16</sup> et révèle une incidence directe sur la santé et l'espérance de vie. La fréquentation des villes par les milieux et animaux sauvages, et de populations précaires indique que le problème de l'habitat ne se résoudra pas de manière extensive, mais de manière intensive, par une politique socio-écologique qui garantit le droit à une vie décente, notamment par la définanciarisation et la démonétisation des sols parmi d'autres biens communs.

<sup>15</sup> Belga, 2022, « Les socialistes bruxellois pour la construction de logement en zones naturelles », La Libre, 21.09.2022

<sup>16</sup> Joie Catherine, Doueib Karim, Noirfalisse Quentin, Sanchez Antoine et Herda Adrien, « Bruxelles Malade. Portrait d'une ville où les inégalités fonctionnent en cercle vicieux », *Revue Médor*, 03.06.2023.



Entretien par Aline Wavreille, chargée de communication à la LDH

# Fatima Ouassak, pour une écologie pirate et « le droit de respirer dans les quartiers populaires »

Fatima Ouassak est politologue, cofondatrice du collectif « Front des mères » qui se définit comme un syndicat de parents qui lutte contre les discriminations et les violences que subissent les enfants dans les quartiers populaires en France. Fatima Ouassak milite contre les violences policières, elle est aussi très active sur les questions d'écologie. En 2023, elle analyse dans son livre « Pour une écologie pirate » les raisons pour lesquelles l'écologie majoritaire confisque cette bataille du dérèglement climatique aux quartiers populaires.

**LE PROCÈS-FICTION POSE LA QUESTION DU CHOC ENTRE DEUX CRISES AIGÜES : CELLE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT ET CELLE DE L'ADAPTATION DES VILLES AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE. NOUS CRAIGNIONS D'OPPOSER DEUX FONCTIONS FAIBLES DE LA VILLE, DEUX LUTTES, SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE. MAIS DANS VOTRE LIVRE, PLUS QU'UNE OPPOSITION, C'EST UN MUR QUE VOUS DRESSEZ ENTRE CES DEUX « MONDES » ?**

Oui, en France, il existe un mur entre d'une part, des personnes qui se sentent légitimes sur cette Terre, qui considèrent que leurs enfants le sont aussi et qui ont le loisir de s'occuper de la terre, de son devenir, et de l'autre, les quartiers populaires, ces endroits, en Belgique comme en France, où résident des personnes de classes ouvrières et descendantes de l'immigration non blanche post-coloniale. Il ne s'agit pas seulement d'un mur symbolique : en Seine-Saint-Denis, on n'a jamais autant bétonné et emmuré qu'aujourd'hui, à l'heure du dérèglement climatique, au nom de la résidentialisation, de la parcellisation des espaces, avec une ambition et une idéologie sécuritaire. Mais il est vrai que sur cet autre territoire, celui des quartiers populaires, certaines personnes ne se soucient pas de la terre : elles ne se mobiliseront pas autour des enjeux environnementaux, alors que c'est possible notamment autour des questions de logement.

Avec le Front des mères, à Bagnolet où je vis, on a mené une lutte contre les ascenseurs en panne. Dans un immeuble qui comptait 18 étages, ces ascenseurs sont restés en panne pendant trois ans, avec toutes les conséquences que vous pouvez imaginer pour les femmes enceintes, les personnes âgées, etc. (...) Ces personnes-là peuvent se battre pour le logement – même si c'est difficile de les mobiliser – se battre pour l'intérieur, pour son logement à soi, pour que ce soit beau, propre, salubre. Mais se battre pour l'extérieur, non. Pourquoi ? Parce que les personnes considèrent qu'elles ne sont pas chez elles. On nous le répète souvent : cette terre n'est pas la vôtre. D'ailleurs, elle est rarement qualifiée comme telle : on ne parle pas de terre mais de territoire, de zone ; il existe un quadrillage administratif semi-policier pour qualifier cette terre.

## POURANT, LES HABITANT·ES DE CES QUARTIERS SONT CELLEUX QUI SOUFFRENT LE PLUS DE CE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?

Oui, c'est très clair quand l'on réalise des exercices de cartographie et que l'on recoupe les endroits où vivent les personnes non-blanches – c'est ce que l'on appelle le racisme environnemental – mais aussi les personnes de classes populaires avec les zones de fortes pollutions : pollution atmosphérique, pollution sonore, pollution olfactive, etc. Ce sont aussi les endroits où l'on installe des usines polluantes, des routes, etc. Ces deux données se recoupent au millimètre près, c'est une juxtaposition parfaite, que ce soit en Seine-Saint-Denis, comme dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple.

## VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE QUE L'ENJEU, C'EST MOINS DE PROTÉGER LA TERRE QUE DE LA LIBÉRER ?

On ne peut pas protéger une terre où l'on n'est pas considéré comme légitime. On ne peut pas protéger une terre alors qu'on nous répète que ce n'est pas la nôtre. On ne peut pas protéger une terre que la police quadrille, où se déroulent des contrôles policiers, où il y a une sous-humanisation de la jeunesse. D'ailleurs, j'essaie de montrer qu'il y a un lien entre les deux. Pour pouvoir installer les usines polluantes et des autoroutes qui vont être utiles aux classes moyennes supérieures, il faut sous-humaniser la population qui habite cette terre. Je formule alors une hypothèse : au lieu de parler de protection de la terre, de l'environnement, de planète, parlons plutôt de libération de la terre et du lien qu'il y a entre la lutte pour libérer la terre et la lutte contre la sous-humanisation de la population qui l'habite. Il y a non seulement une différence entre les deux mondes (classes moyennes supérieures et quartiers populaires) dans les enjeux, les priorités, dans les visions du monde, mais il y a même une opposition.

## VOUS DÉFENDEZ D'AILLEURS DANS VOTRE LIVRE QUE LE PROJET ÉCOLOGISTE MAJORITAIRE A SURTOUT POUR OBJECTIF DE MAINTENIR LE CONFORT DES CLASSES MOYENNES SUPÉRIEURES ?

Oui, l'écologie majoritaire telle qu'elle est pensée aujourd'hui en France et en Europe est avant tout pensée pour maintenir un certain niveau de confort pour la classe moyenne supérieure blanche. Autant on peut entendre des envolées lyriques pour parler de la planète, la biodiversité, le monde, l'humanité, etc., ce discours très « eurocentré » voire « blanco centré » qui pense le monde de manière globale, autant, quand il s'agit d'agir et de trouver des solutions, ces solutions sont cloisonnées dans des frontières. C'est dire l'hypocrisie du projet politique en question. Je pense que pour faire de cette écologie, une écologie qui soit à la hauteur de ces envolées lyriques, il faut pouvoir proposer des pistes qui soient de l'ordre de la rupture et du changement. C'est pour cette raison que je parle de la liberté de circulation et de l'installation sans conditions : elles représentent pour moi un droit fondamental à la hauteur des enjeux climatiques. Or, c'est un privilège aujourd'hui. Nous savons pourtant en tant qu'écologistes, que les conséquences du dérèglement climatique sont/seront beaucoup plus importantes au Sud de la Méditerranée qu'au Nord. Ne peut-on pas considérer que la liberté de circulation et d'installation sans conditions est nécessaire pour les personnes qui subissent et vont subir plus encore à l'avenir plus de sécheresses, de mégafeux et d'inondations (comme en Libye ces dernières semaines) qu'ici en Europe ? Nous savons que ces phénomènes extrêmes vont se répéter et que l'Europe en est en partie responsable. Si ce projet écologiste veut être sincère, nous devons travailler à ce droit fondamental.

## SELON VOUS, LE PROJET ÉCOLOGISTE MAJORITAIRE CONFISQUE CETTE LUTTE AUX QUARTIERS POPULAIRES, TOUT COMME LE POUVOIR POLITIQUE EST CONFISQUÉ DANS CES ZONES.

Dès le début de mon livre, j'explique ce que l'on entend généralement par « écologie populaire ». Pour résumer : bravo aux pauvres d'être pauvres, vous ne gaspillez pas, vous n'avez pas de voiture, etc. L'écologie populaire est vue comme une sous-écologie, une écologie inconsciente d'elle-même. Je défends que ça n'a jamais été de l'écologie d'être pauvre. Non, l'écologie est un projet politique et un levier de pouvoir et l'on empêche les classes populaires d'y accéder parce que cela représente aussi le pouvoir de dire « non ». Aller dans les quartiers populaires pour les « sensibiliser » et sans poser la question du pouvoir de changer la donne, selon moi, cela ne sert à rien. Cette démarche ne fera qu'ajouter de l'angoisse à l'angoisse. Il s'agit déjà d'une population très angoissée par rapport à l'avenir de ses enfants, concernant l'école, le chômage, etc.

D'un côté, on nous appelle à nous « bouger », nous les premières victimes du réchauffement climatique. Mais de l'autre, dès qu'on se mobilise, dès que l'on se saisit d'un peu de pouvoir, que l'on se soucie de ce que mangent nos enfants, de ce que respirent nos enfants, on assiste à des levées de boucliers, on est attaquées de toutes parts. J'aime parler de l'écologie dans une perspective d'ancrage territorial : nous sommes les héritières des luttes anticoloniales et ces luttes sont des luttes de libération de la terre. Si vous rappelez que les luttes de libération de l'Algérie, du Congo, du Cameroun, du Sénégal, etc. sont des luttes écologistes parce qu'elles ont visé à libérer la terre spoliée, alors dans les quartiers populaires, on se sentira légitime de mener ce combat-là, cela réveille une certaine fierté écologiste.

## **VOUS ÉVOQUEZ AUSSI DANS « POUR UNE ÉCOLOGIE PIRATE », LA RÉCUPÉRATION DE L'ÉCOLOGIE PAR L'EXTRÊME DROITE, QU'EST-CE QUE CELA REPRÉSENTE COMME DANGER ?**

L'extrême droite en France a toujours eu quelque chose à dire sur l'écologie. Le mot « écologie » lui-même – ça peut paraître anecdotique mais pour moi, c'est très symbolique – a été inventé par Ernst Haeckel, un antisémite convaincu, défenseur des doctrines eugéniques... un suprémaciste blanc. Donc ce mot-là n'est pas neutre. L'extrême droite a toujours pensé cette notion de déposition de la terre : « je ne me sens plus chez moi », il faut que je retrouve « ma terre ». Et cette conception de la terre se couple, en France et en Europe, avec des processus de gentrification, des processus où l'on tend à réduire les personnes non-blanches à leur stricte utilité, comme si elles n'avaient pas d'attachement affectif à la terre. Et que se passera-t-il si l'extrême droite arrive au pouvoir en France ? Nonante députés composent déjà l'Assemblée générale. En 2027, on nous promet l'accession de l'extrême droite au pouvoir. Alors, on pourrait trouver ça positif que l'extrême droite soit de moins en moins climato-sceptique mais le problème est que l'extrême droite va appréhender la lutte climatique avec ses propres recettes : gentrification, résidentialisation, quadrillage policier – on sait et il faut l'avoir en tête, qu'en France, la police, le bras armé de l'État, est déjà quasiment acquis aux causes de l'extrême droite et vote très majoritairement à l'extrême droite – mais aussi, étant donné que les conséquences du dérèglement climatiques sont les plus fortes au Sud de la Méditerranée qu'au Nord, l'extrême droite va durcir encore les frontières entre l'Europe et l'Afrique. Sinon, selon elle, les migrant-es vont déferler sur « nos plages ».

Comment se préparer à cette réponse-là ? Comment s'y opposer ? J'en reviens à ce projet de liberté de circuler : la seule manière de s'opposer à ce discours d'extrême droite, à cette écologie d'extrême droite, c'est de dire : « Nous, nous pensons à l'humanité de manière globale, et non à l'Europe blanche et chrétienne. Si des personnes en Libye, au Sénégal, au Mali et ailleurs en Afrique, périssent en raison du dérèglement climatique, nous serons touchés dans notre humanité, dans notre dignité humaine. Ce n'est pas parce qu'il ne s'agit pas de blancs européens que cela nous est égal ». C'est le seul discours qui tient la route mais on ne l'entend malheureusement pas dans la sphère de l'écologie européenne. L'écologie à défendre doit être anti-raciste, anticoloniale et féministe.

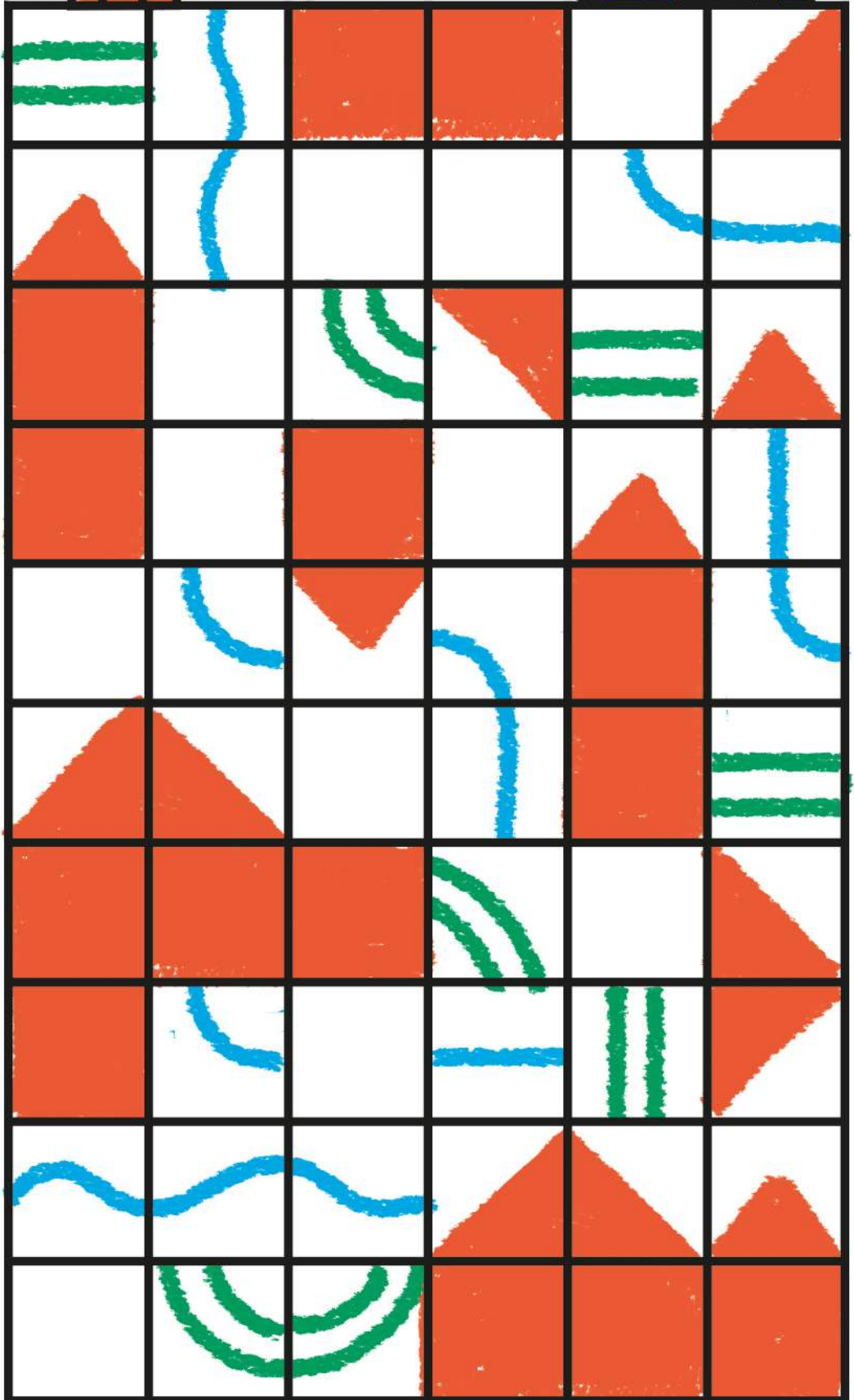
## VOUS AVEZ CO-CRÉÉ « VERDRAGON », LA PREMIÈRE MAISON D'ÉCOLOGIE POPULAIRE EN FRANCE, QUE S'Y PASSE-T-IL ? COMMENT LE PROJET ÉCOLOGISTE S'Y INCARNE-T-IL ?

La première Maison d'écologie populaire, Verdragon, située en Seine-Saint-Denis existe depuis bientôt trois ans. Nous avons déjà réalisé beaucoup de projets, même si au départ, nous avons perdu beaucoup de temps, à lutter pour être légitimes dans la lutte. Par exemple, nous avons été amenés à lutter contre les écologistes eux-mêmes ! Nous voulions mener une campagne pour l'alternative végétarienne dans les écoles. Elle a été menée en partie contre des végétariennes qui ne voulaient pas de cette alternative végétarienne si elle était en partie portée par des personnes musulmanes. Finalement, nous avons gagné et cela nous a structurées, nous a permis une plus forte détermination. Nous avançons dans nos projets. En ce moment, nous menons une lutte contre la pollution atmosphérique parce qu'à Bagnolet, où se trouve Verdragon, nous sommes situées à côté d'un échangeur autoroutier, c'est l'un des endroits les plus pollués en Europe et nous le voyons avec nos enfants : iels respirent mal.

Dès le début du Front des mères – qui est né en 2016, dans la foulée de la mort d'Adama Traoré, ce jeune asphyxié sous le poids de trois gendarmes lors d'une intervention policière – je disais : « Nous ne voulons pas que nos enfants meurent asphyxiés sous les violences policières mais nous ne voulons pas non plus que nos enfants meurent demain de l'air pollué respiré aujourd'hui ». Nous travaillons donc aujourd'hui sur ce lien entre une politique « d'étouffement » liée à la pollution de l'air et une politique d'étouffement par les forces de police. Dans ce cadre-là, au sein du Front des mères – composé de personnes non blanches, des mères, dont la majorité sont musulmanes – une idée commence à faire son chemin. Au début, nous ne pensions pas à traîner l'État en justice. Il y a un petit côté « Erin Brockovich » dans ce projet et nous nous disions : « mais non, ça ne peut pas être nous, Julia Roberts, on n'est pas assez légitimes pour attaquer les autorités devant les tribunaux » ! Mais à force de lutter, nous prenons de l'assurance. Oui, on peut attaquer l'État dès lors qu'il n'assume pas une égalité de traitement à tous-tes. On ne respire pas de la même manière à Paris et à Bagnolet et ce n'est pas normal. Nous travaillons donc sur une campagne de plaidoyer et de plainte aussi qui a pour titre « Le droit de respirer », dans tous les sens du terme et nous nous entourons pour ce faire d'avocat-tes, de juristes, d'historien-nes. L'objectif est donc d'essayer d'articuler cette lutte contre les violences policières – on sort d'un été très raciste en France après la mort de Nahel en juin 2023 – et cette question de la pollution et bétonisation de nos terres, en s'essayant sur le terrain juridique.

## VOUS INSISTEZ SUR LE FAIT QU'IL FAUT ÉLARGIR LE FRONT ÉCOLOGISTE, EN CRÉANT DU COMMUN. COMMENT FAIRE ?

Au-delà de ce qui se passe à Bagnolet, je pense que nous avons de plus en plus d'influence dans le mouvement climat. Nous avons réussi à amener nos questions, nos enjeux, nos priorités. Il y a ce que l'on expérimente sur notre territoire à Bagnolet mais il y a aussi ce que l'on donne à voir et à débattre dans un champ plus large. On voit que cela avance, mais le problème, c'est que l'extrême droite avance aussi en France et en Europe d'ailleurs, donc nous sommes dans une course contre la montre. La question reste : comment arriverons-nous à convaincre le maximum de monde, à rêver aussi, ne pas s'enfermer dans un sentiment d'impuissance et à faire plus vite que nos ennemis politiques de l'extrême droite qui ont eux aussi des utopies, des rêves et parviennent en certains endroits au pouvoir, comme en Italie, en Suède, etc. Avec cette arrivée de l'extrême droite, couplée à l'urgence climatique, nous n'avons plus le choix : il faut accélérer le changement !



Entretien par Margaux Hallot, chargée de communication à la LDH

# Tout vient à point à qui sait attendre... vraiment très longtemps.

Huit ans. C'est l'espérance de vie moyenne d'un castor. C'est aussi le temps d'attente moyen pour espérer obtenir un logement social à Bruxelles. La liste d'attente s'allonge de jour en jour alors qu'elle compte déjà plus de 50 000 ménages. Comment en est-on arrivé là ? C'est ce que nous avons essayé de comprendre avec Anne Bauwelinckx, chargée d'analyse à l'asbl RBDH<sup>1</sup> (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat). Tour d'horizon d'une crise du logement qui s'embourbe...

## QUELLE EST LA RÉALITÉ DU TERRAIN À BRUXELLES ?

À Bruxelles, il y a environ 40 000 logements sociaux, dont environ 10 % sont vides parce qu'ils sont en attente de rénovation. La production est lente, environ 200 nouveaux logements sociaux sont disponibles chaque année et la liste d'attente compte plus de 50 000 ménages à Bruxelles. Les temps d'attente pour obtenir un logement social sont extrêmement longs et vont de 8 ans pour les plus petits logements et jusqu'à 15 ans pour les plus grands.



Produire du logement social à Bruxelles reste compliqué. Les procédures sont relativement longues, mais il est surtout difficile de trouver des terrains disponibles. Le problème n'est pas tant l'absence de terrains, mais plutôt la difficulté de les mobiliser en faveur des logements sociaux. Les propriétaires des terrains ont d'autres objectifs plus lucratifs, bien qu'il existe des plans logements depuis 2001 à Bruxelles. Le premier plan logement date de 2005, le second de 2013. Il avait pour ambition de proposer aux propriétaires de terrains publics, que ce soient les communes ou la Région, d'y construire des logements sociaux. Pour le premier plan, seulement 60 % de l'objectif a été atteint, alors que presque 20 ans se sont écoulés. Les communes ne participent pas non plus de la même façon à la construction de ces logements. Certaines communes ont mis beaucoup de terrains à disposition et y ont construit elles-mêmes des logements sociaux, tandis que d'autres communes participent beaucoup moins à cet effort.



Aujourd'hui à Bruxelles, l'espace est marqué socialement. Les logements sociaux se concentrent dans les communes du Nord-Ouest, qui sont les moins favorisées socioéconomiquement. À l'inverse, les communes du Sud, plus favorisées - à la fois en termes de densité relativement faible et de revenus plus élevés par habitant - sont paradoxalement celles qui ont un taux de logement social plus faible tout en s'opposant leur production.

<sup>1</sup> <http://rbdh-bbrow.be/>

## COMMENT EXPLIQUER CETTE DIFFÉRENCE D'IMPLICATION DE LA PART DES COMMUNES BRUXELLOISES ?

L'exemple le plus marquant est le terrain des Dames Blanches à Woluwe-Saint-Pierre, qui appartient à la SLRB (Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale), censé produire du logement social. Depuis 2005, aucun logement n'a pu être construit. Il était envisagé de construire à la base 1000 logements sociaux sur ce terrain de 10 hectares. Tout au long du projet, la commune s'y est toujours opposée, soutenue par les riverains. Finalement, la Secrétaire d'État au Logement a trouvé un accord avec la commune pour produire 120 logements sociaux sur cet énorme terrain. On est loin du projet initial. Surtout que sur ce terrain seront construits 80 autres logements, destinés à la classe moyenne en capacité d'acheter son logement. Une des volontés de la commune était de garder une densité faible, proche de la densité des quartiers voisins. Or on se trouve dans une commune particulièrement aisée, avec des villas 4 façades, et de grands terrains aux alentours. Ce n'est pas du tout une densité représentative de la ville. Un autre argument était de garder des espaces de respiration, alors que le projet jouxte la Forêt de Soignes. Ou encore que ce projet amènerait une grande densité et donc des problèmes de mobilité, alors que l'offre de transports en commun aurait pu être réévaluée. Ce terrain ne servira finalement que très peu à son usage de base, à savoir créer des logements sociaux. Mais il fallait sortir du blocage et trouver un compromis.

Dès lors, comment convaincre les communes qui refusent de produire du logement social ? Il faut dépasser la logique de la simple bonne volonté, qui ne fonctionne pas, et aller vers des mesures contraignantes pour ces communes qui ne font aucun effort et qui s'opposent même à la production de logement social sur leur territoire.



Il faut inciter les communes à participer davantage à cet effort. Certaines communes<sup>2</sup> ont atteint cet objectif de 15 %<sup>3</sup> de logements à caractère social et d'autres en sont encore très loin. C'est le cas notamment d'Ixelles qui possède un taux de logements sociaux très faible, de seulement 3 %, mais dont le territoire est assez densément bâti. Par contre il y a d'autres communes, comme Woluwe ou Auderghem, dont le taux de logements sociaux est assez bas alors qu'elles possèdent des terrains. Ce qui nous importe est que chaque commune participe à l'effort et ne bloque pas des projets de construction de logements sociaux. La logique est plus de faire progresser le logement social partout que d'atteindre éventuellement un seuil qui peut sembler inaccessible dans certaines communes. Il ne faut pas non plus que les efforts s'arrêtent une fois ce seuil de 15 % atteint.



<sup>2</sup> « Au niveau communal, 5 communes (Anderlecht, Ganshoren, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode et Watermael-Boitsfort) atteignent l'objectif de 15 % de logements à finalité sociale au sein de leur territoire.

À l'échelle des quartiers, 38 quartiers sur 119 (soit 31,9 %) atteignent l'objectif de 15 % de logements à finalité sociale fixé dans la DPR. Toutes les communes (sauf Etterbeek) possèdent au moins un quartier atteignant ce pourcentage de 15 %. A contrario, 26 quartiers (soit 21,8 %) concentrent moins de 3 % de logements à finalité sociale par rapport au nombre de ménages y résidant dont 13 quartiers (soit 10,9 %) n'atteignent même pas 1 %. ». Source : Perspective.brussels.

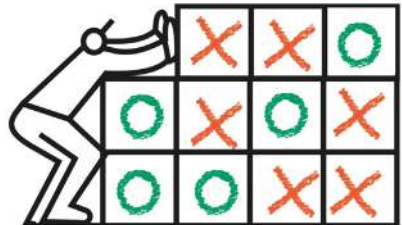
<sup>3</sup> La Déclaration de politique régionale (DPR) a fixé l'objectif de 15 % de logements à finalité sociale sur l'ensemble des territoires de la Région. Source : Perspective.brussels.

## QUELLES SERAIENT LES SOLUTIONS POUR ENDIGUER CE MANQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX ?

La première solution est de construire en priorité des logements sociaux sur les terrains publics destinés à la construction de logements. Aujourd'hui, il reste encore quelques terrains, mais cela devient vraiment rare. Les communes possèdent aussi des terrains, ainsi que la Région mais cette dernière cède des terrains aux entreprises privées pour produire du logement privé. Ce procédé est inacceptable compte tenu des besoins de la Région. Nous plaçons pour que les terrains publics restent publics, ce qui implique que lorsqu'on décide d'y construire du logement, ils doivent être à 100 % des logements publics. Nous allons même plus loin en plaçant pour qu'il y ait aussi une obligation d'y construire une part de logements sociaux. Tous les terrains publics doivent participer en priorité à cet effort.

Il existe d'autres moyens pour produire du logement social, comme par exemple le droit de gestion publique, qui est une forme de réquisition douce via laquelle la Région gère pendant un certain nombre d'années le logement d'un-e propriétaire, mais avec un réel loyer social destiné aux habitant-es précarisé-es.

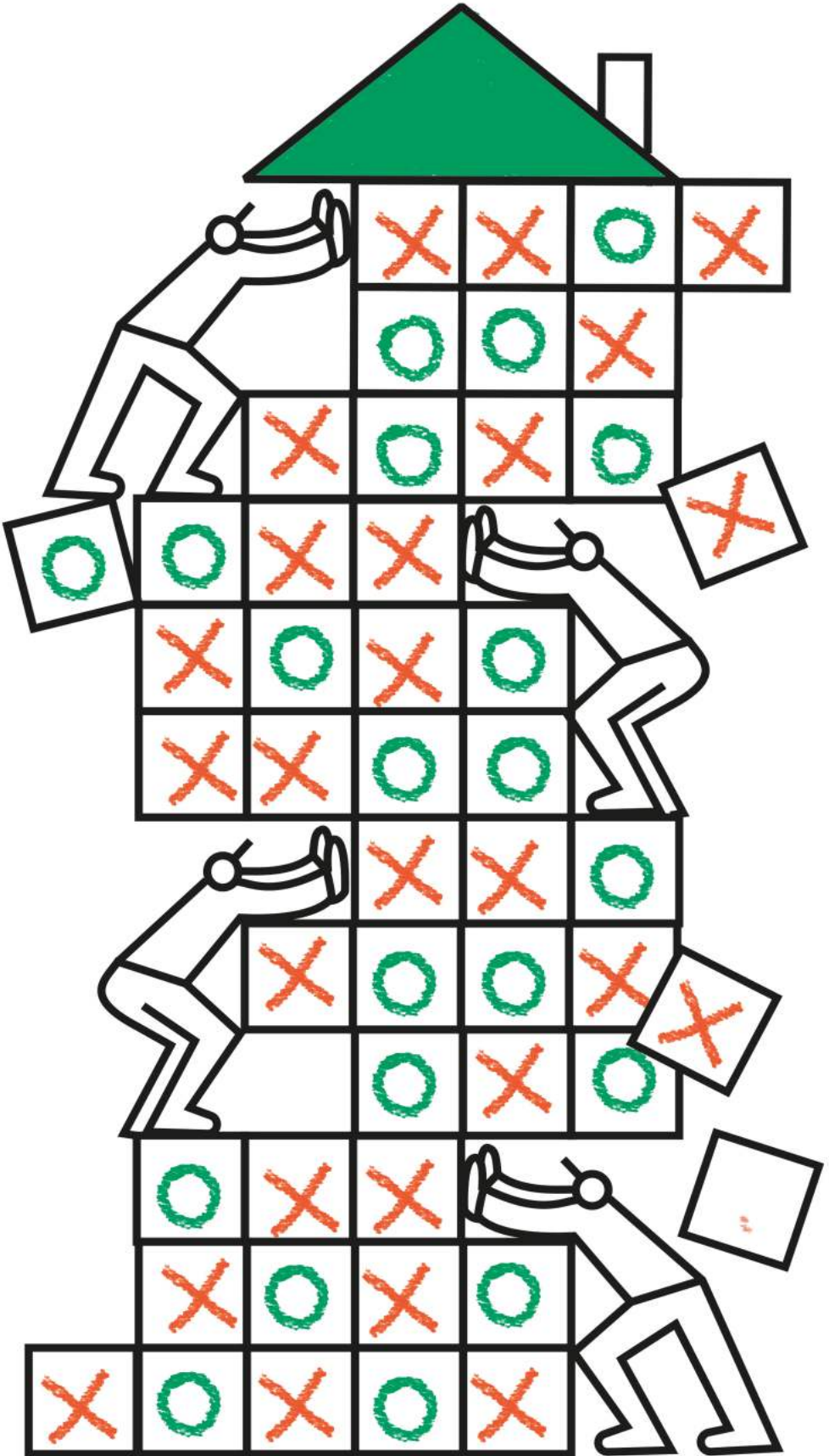
On peut agir sur d'autres leviers aussi, notamment du côté du parc locatif privé, qui est inaccessible pour la grande majorité des locataires sociaux, mais pas que... Nous plaçons depuis longtemps pour une baisse des loyers. Ils augmentent actuellement beaucoup trop vite, beaucoup plus que l'inflation. Les locataires doivent donc parfois choisir entre un loyer cher, ou un bien de moins bonne qualité. La particularité du logement social par rapport à d'autres logements publics qui peuvent être abordables, c'est que le loyer est calculé sur base des revenus des occupants et ne dépasse jamais 1/4 maximum des revenus des locataires. C'est vraiment la meilleure solution pour les ménages précaires.



D'un autre côté, Bruxelles compte beaucoup de logements vides. On estime aujourd'hui qu'il existe entre 16 000 et 27 000 logements vides. Il existe des sanctions pour les propriétaires, notamment des amendes. Mais aujourd'hui, 40 % de ces amendes ne sont pas payées. Des mesures plus fortes pourraient être prises face à ces propriétaires qui manifestement ne veulent pas remettre en location leur logement, que ce soit notamment par la vente forcée pour récupérer ces amendes. Cela permettrait à la Région de racheter ces logements afin d'accroître son patrimoine.

Les bureaux et entrepôts vides sont également souvent brandis comme une solution à cette crise mais dans la pratique, c'est une solution qui rencontre beaucoup d'obstacles. Les bâtiments ne sont pas souvent adaptés, ils ne comportent par exemple pas suffisamment de fenêtres nécessaires à un logement habitable, ce qui rend leur reconversion en logements habitables très coûteuse et compliquée. Une alternative pourrait être de reconvertir ces bureaux vides en écoles ou de les destiner à d'autres projets. Cela permettrait de construire des logements sociaux au lieu de reconstruire de nouveaux bureaux.

Il existe donc des solutions, qui ne sont à l'heure actuelle pas du tout mobilisées. Il nous semble nécessaire d'aller sur tous ces fronts même s'il est difficile aujourd'hui d'exclure la construction de logement social sur les terrains publics.



Aline Wavreille, chargée de communication à la Ligue des droits humains

# Crise du logement à Bruxelles : entre le loyer qui écrase le budget du mois et la moisissure qui court sur les murs

À Bruxelles, un ménage sur deux répond aux conditions de revenus pour s'inscrire sur la liste d'attente du logement social. Une liste déjà longue de plus de 50 000 personnes, un chiffre qui gonfle d'année en année et qui témoigne de l'épaisseur de la crise du logement en région bruxelloise. En attendant une solution qui n'arrivera peut-être jamais, les locataires aux revenus modestes composent ou plutôt bataillent face à des problèmes criants d'insalubrité, des loyers qui écrasent le budget du mois, des craintes d'expulsion. Le mal logement pèse lourdement sur le quotidien, comme en témoignent ces trois personnes accompagnées par l'Union des Locataires Marollienne.

« J'étais dans une impasse, j'ai envoyé des centaines de courriels, j'ai même rencontré la secrétaire d'État en charge du logement, des échevins de plusieurs communes, des parlementaires, j'ai cherché partout en région bruxelloise mais ça n'a abouti à rien », soupire Abdelouahid R., 60 ans. C'est avec le printemps que les ennuis de logement sont arrivés dans la famille de ce boulanger au chômage depuis peu. En mars dernier, son propriétaire décide de réaliser des travaux dans l'appartement qu'il loue depuis 15 ans, il lui envoie un préavis de 6 mois.

Inscrit sur la liste d'attente pour un logement social depuis 2014, Abdelouahid actionne dans un premier temps ce levier-là, sans grand espoir, étant donné qu'il n'a engrangé « que » 19 points en un peu moins de dix ans, alors qu'il en faut plus de 38, quand l'on a trois enfants à charge, des adolescents, comme lui.

## DÉPOSER SA CANDIDATURE POUR UN LOGEMENT

« Au train où vont les choses, un logement social sera disponible pour moi quand je serai dans ma tombe », rigole jaune Abdelouahid. Pour atteindre le nombre de points sésame, il lui faudrait sans doute encore attendre dix années supplémentaires. « Mes enfants auront quitté la maison, qu'est-ce que je ferai alors avec un logement social à ce moment-là ? » Cette piste est donc très vite écartée et commence alors une longue recherche d'appartements sur le marché locatif privé, « mais pour trouver un appartement trois chambres, avec une famille nombreuse, de cinq personnes, c'est presque impossible. On est autour des 1300, 1400, 1500 euros. Comme je suis au chômage depuis peu, personne ne veut me louer d'appartement. Les propriétaires demandent des fiches de paie, ils sont très, trop exigeants ».

Abdelouahid a arrêté de compter les appartements visités ces derniers mois : « quand j'arrivais là, il y avait déjà cinq ou six personnes intéressées. Dès que le propriétaire demandait des fiches de paie, ça bloquait. On devait déposer sa candidature ». Abdelouahid a remué ciel et terre, frappé à toutes les portes, puis s'est finalement retrouvé devant la justice de paix pour être expulsé. « L'avocat qui devait me défendre a négocié, sans me consulter, un mois de préavis supplémentaire ». Trop court pour trouver de nouvelles pistes. « J'ai ensuite reçu un ordre d'expulsion. J'étais obligé de sortir de là, sinon je devais payer des frais d'huissier. Ils sont venus et ont

déposé des plaques pour emmener mes meubles. Mais je n'avais nulle part où aller. Nous sommes partis une semaine avant l'expulsion. Par chance, ça tombait pendant les vacances, j'ai amené les enfants en France chez ma belle-sœur, le temps de trouver une solution. Moi, je logeais chez un ami. Puis, via une connaissance, je suis enfin tombé sur ce logement ». Après 8 mois d'une recherche intense.

## UNE JUSTICE SOURDE AUX DIFFICULTÉS DES LOCATAIRES

« Le témoignage d'Abdelouahid raconte les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes avec enfants pour trouver un logement à Bruxelles, les discriminations aussi, les loyers trop élevés », énumère Mathieu Biotteau, travailleur social à l'Union des Locataires Marollienne (ULM), une association d'insertion par le logement située dans les Marolles, qui a accompagné Abdelouahid. « Ça raconte aussi l'incapacité de la justice<sup>1</sup> à entendre des personnes qui sont en galère de logements ou dans une situation de précarité importante. Un délai de grâce d'un mois, qu'est-ce que cela représente pour trouver un logement sur le marché locatif privé ? »

Le témoignage d'Abdelouahid témoigne aussi du mirage que représente le logement social. « Ce que nous disons aux personnes que l'on accompagne, c'est de s'inscrire sur la liste d'attente d'un logement social, mais d'avoir conscience qu'elles n'y auront pas accès avant 15 ans. Cette demande permet juste d'avoir accès à une « allocation loyer », intéressante mais restrictive puisque peu de personnes rentrent dans ces conditions », explique Mathieu Biotteau de l'ULM, « et puis, sans des mesures politiques fortes, on sait comment les prix du logement à Bruxelles vont évoluer... ».

L'appartement dans lequel Abdelouahid nous a reçus en ce matin pluvieux du mois d'août se situe à Anderlecht, séjour exigü mais lumineux, trois chambres. Un appartement au-dessus de son budget, mais « ce qui compte, c'est que j'ai enfin su reloger mes enfants. (...) Le loyer s'élève à 1200 euros. Avec les indemnités de chômage, je m'en sors mais il n'y aura pas de vacances pour nous cette année ». Et Abdelouahid d'ajouter, que « psychiquement, franchement, j'ai vécu un tel stress – je ne sais pas comment vous décrire ça – mes enfants aussi ont ressenti cette angoisse. Je suis soulagé maintenant ».

## DAVANTAGE DE FEMMES SEULES AVEC ENFANTS

Familles monoparentales, jeunes travailleurs·euses, « tout le monde est confronté à la crise du logement », souligne Mathieu Biotteau, « mais avant tout, des personnes qui vivent avec un revenu d'intégration, une allocation de chômage ou des indemnités de mutualité, certain-es sont parfois perdu-es face à des problèmes administratifs, n'ont pas d'adresse de référence, des personnes souffrent de problèmes de santé mentale, des personnes sans-papiers, et puis davantage de femmes, seules, avec enfants, frappent à la porte de l'ULM ».

C'est le profil de Colette<sup>2</sup>. Victime de violences conjugales, elle a quitté son compagnon et sa maison du jour au lendemain. « Un bon matin, j'ai pris l'enfant et je suis allée au Samusocial. Je ne connaissais rien à Bruxelles ». Elle a enchaîné les nuits dans un centre d'hébergement, puis a ensuite trouvé une chambre dans une colocation. Régularisée depuis, elle vient de poser ses bagages dans un appartement du centre-ville appartenant au CPAS de Bruxelles. Quelques chaises, une table, du linge qui sèche sous une fenêtre, c'est sommaire pour le moment, Colette n'a emménagé qu'il y a quelques jours.

<sup>1</sup> RBDH, justice de paix : bailleurs welcome, locataires welcome ?, quand la justice peine à sanctionner l'insalubrité, octobre 2020.

<sup>2</sup> Nom d'emprunt

« Maintenant, je dors bien, je me sens bien. Mon fils joue, il y a de l'espace pour lui. (...) Le problème, ce sont les finances. Je paie 915 euros, sans les charges, c'est beaucoup quand même. Je n'ai pas encore eu le temps d'additionner le prix du gaz, de l'électricité, le wifi et puis les petits crédits que je paie. Ça sera très serré, il ne me restera pas beaucoup [à la fin du mois]. Je me dis que ça va aller. Tant qu'on vit, il y a de l'espoir, des bonnes nouvelles peuvent venir de gauche ou de droite. Même si c'est difficile, j'ai déjà vécu pire que ça ».

## QUAND SON «CHEZ-SOI» DEVIENT HOSTILE

Filipa, maman de quatre enfants, elle, souffle pour quelques mois, dans un logement social réquisitionné par la commune. La trentaine, elle nous accueille tout sourire dans un appartement lumineux, chaleureux mais petit pour cinq, « les deux grands dorment dans une chambre, les deux petits dans l'autre. Et vous ? Dans le canapé du salon et ça me va très bien comme ça ». Et Filipa, de poursuivre : « Avant d'arriver ici, j'étais dans un logement privé composé de deux chambres, la troisième n'avait pas de fenêtre. Les conditions de vie laissaient à désirer, vu qu'il y avait des infiltrations d'eau, de l'humidité, des champignons, des souris et des risques d'intoxication au monoxyde de carbone, des problèmes avec l'installation électrique qui n'était pas conforme à la loi ».

Les photos et vidéo que nous fera parvenir Filipa parlent d'elles-mêmes : l'un des murs de l'appartement ainsi que le plafond sont noirs d'humidité, des immenses auréoles sont apparues sur les murs. « Au début, je lavais les murs, puis je les peignais deux fois par an pour masquer les moisissures mais ça revenait sans cesse. (...) Quand nous étions dans l'annexe et dans ma chambre, on avait des difficultés à respirer ».

L'hiver, Filipa n'allumait plus le chauffage, « ça sentait le gaz ». « Au sous-sol, j'installais un chauffage d'appoint mais ça gaspillait l'énergie, on a arrêté de l'utiliser lorsque l'on a reçu une facture de 1200 euros fin d'année ». Les appels au propriétaire ne changeront rien, Filipa a des arriérés de loyers – un loyer de 900 euros – et elle n'ose pas insister. Jusqu'au jour où elle décide de déposer plainte à la Direction de l'Inspection Sociale du Logement (DIRL). Le rapport de la DIRL confirme les problèmes d'humidité, d'insalubrité, la non-conformité de l'installation électrique, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Puis tout s'enchaîne : « Un matin, les agents de quartier sont arrivés avec la police pour nous expulser. J'ai compris après qu'ils avaient trouvé un autre logement pour nous. Quelques heures plus tard, nous étions installés ici, c'était le déménagement le plus rapide de l'Histoire ». Neuf ans de vie mis en carton en quelques heures, les montagnes russes pour Filipa qui est liée à un contrat d'occupation temporaire jusqu'en octobre. « Après, je ne sais pas si je pourrai rester donc je recommence à chercher ».

## D'AUTRES LEVIERS À ACTIVER

Filipa pourra compter sur Mathieu et l'équipe de l'ULM, qui déploient toute leur énergie à chercher des solutions lorsque c'est possible. Et si l'on demande à Mathieu s'il se sent impuissant face à une crise du logement qui ne cesse de s'envenimer, il répond : « Tous les matins, on se lève en disant que l'on peut faire quelque chose pour ces personnes. On trouve des solutions individuelles, on déplace des montagnes avec elles et c'est déjà beaucoup. Mais collectivement, il y aurait tellement d'autres leviers à activer : l'encadrement des loyers, la mise en place d'un permis de louer, ce qui permettrait de contrôler l'état des appartements. Et puis, la création de logements sociaux de qualité ».

# SOMMAIRE

**Crise du logement à Bruxelles :  
entre le loyer qui écrase le budget du mois  
et la moisissure qui court sur les murs** p.3

Aline Wavreille

**Tout vient à point ...** p.7

Margaux Hallot

**Fatima Ouassak, pour une écologie pirate et  
«le droit de respirer dans les quartiers populaires»** p.11

Aline Wavreille

## Coordination

Margaux Hallot

## Comité de rédaction

Margaux Hallot, Emmanuelle Hardy, Jean-Jacques Jaspers, Manuel Lambert, Pierre-Arnaud Perrouy, Edgar Szoc, Aline Wavreille

## Ont participé à ce numéro

Abdelouahid, Anne Bauwelinckx, Mathieu Biotteau, Camille, Colette, Filipa, Fatima Ouassak, Allan Wei

## Relecture

Morgane Borensztein, Marie-Carmen De Zaldo, Karine Garcia, Emmanuelle Hardy, Manuel Lambert

## Illustrations

Mathilde Collobert / <https://mathildecollobert.cargo.site/>

## Graphisme

Margaux Hallot

*La Ligue des Droits Humains est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. La LDH est reconnue en Éducation permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.*

## Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des droits humains est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyen-ne-s qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.



[liguedhbe](https://www.facebook.com/liguedhbe)



[liguedh\\_be](https://twitter.com/liguedh_be)



[LDH BELGIQUE](https://www.youtube.com/channel/UC...)



[ligue\\_des\\_droits\\_humains](https://www.instagram.com/ligue_des_droits_humains)

Nos soutiens :

# La Chronique

de la Ligue des droits humains asbl

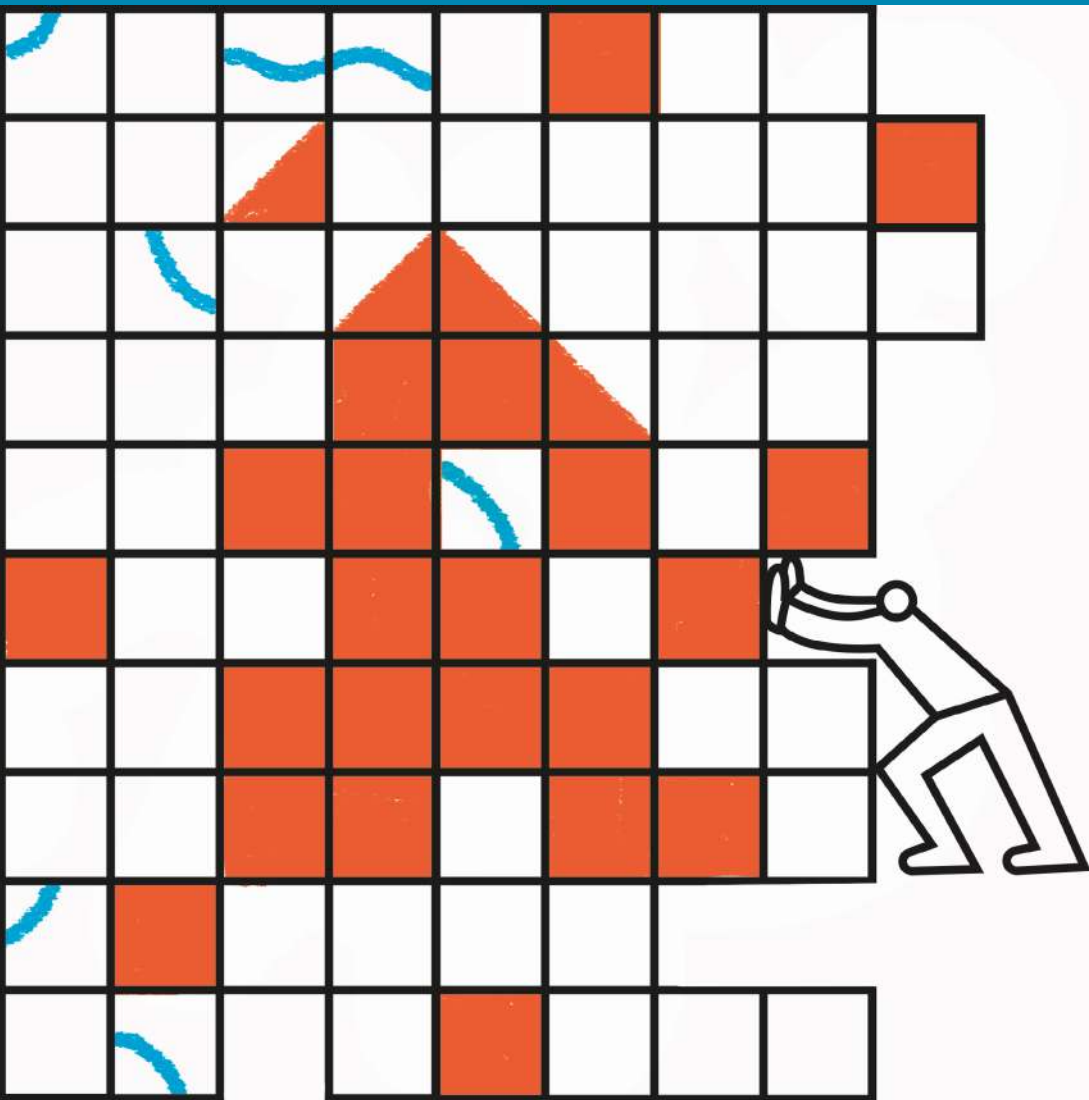
n°204

Bureau de dépôt : rue des Bogards 19, 1000 Bruxelles - Périodique trimestriel | Éditeur responsable : Edgar Szoc  
53, boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles | ldh@liguedh.be | www.liguedh.be | Tél. 02 209 62 80



septembre 2023

N° D'AGREMENT  
P801323



# Habiter

la ville